



LE P'TIT FROIDMENTAUX

Bulletin d'information n° 20 - Juin 2021

www.saintjeanfroidmentel.fr



EDITO

Chers Froidmentaux

Les beaux jours arrivent au moment où nous retrouvons un peu plus de liberté et de convivialité. Nous avons dû renoncer cette année encore à la brocante. Toutefois, le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet, précédé d'une retraite aux flambeaux.

Des travaux sont en cours en plusieurs points de la commune pour remplacer des canalisations d'adduction en eau potable. En septembre, une réfection de la rue des Bordeaux sera faite entre le stop (face au monument aux morts) et le passage à niveau (PN 104). En octobre, les réseaux d'assainissement et d'eau du lotissement de l'Arche seront totalement renouvelés. L'année prochaine, nous prévoyons la viabilisation de l'extension du lotissement de l'Arche et la couche de finition de la rue des Bordeaux.

La crise sanitaire a mis en exergue l'importance d'avoir un accès internet performant sur notre territoire. La fibre déjà accessible sur une partie de notre commune sera totalement déployée en 2023. Le Syndicat Mixte Ouvert « Val de Loire Numérique » met une borne Wifi à disposition. Celle-ci sera installée à la mairie permettant ainsi un accès à internet de la salle des fêtes à la place Louis Courteaux. Une seconde antenne relais est installée, elle accueillera les 4 opérateurs de téléphonie et émettra d'ici quelques semaines. Chacun doit pouvoir accéder au maximum de services numériques, ainsi La Municipalité saisit chaque opportunité d'améliorer l'accès aux technologies.

Avec tout mon dévouement,

Laurent Borel

ÉLECTIONS RÉGIONALES ET DÉPARTEMENTALES



Les 20 et 27 juin 2021 auront lieu en même temps les élections Régionales et Départementales.

Les deux bureaux de vote seront organisés dans la salle des fêtes avec un protocole sanitaire particulier.

Le port du masque y sera obligatoire.

Prévoyez votre stylo

URBANISME

Le PLUi sera en vigueur courant juin 2021.

Si vous envisagez des travaux, intérieurs ou extérieurs (vélux, terrasse, portail, clôture, cabane, véranda ...), renseignez-vous auprès de la Mairie pour connaître les démarches à effectuer, si nécessaire.

Règlementation sur le bruit

L'arrêté préfectoral n° 99.3653 du 26 novembre 1999 relatif aux bruits de voisinage, vise notamment le règlement sanitaire départemental approuvé le 23 janvier 1986. L'article 6 de cet arrêté concerne en particulier les propriétés privées, et les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, aboiement de chien, etc.

Horaires : Les tondeuses à gazon, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques peuvent être utilisées dans les propriétés privées :

Les jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h

Les samedis de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h

Les dimanches et jours fériés de 10 h à 12 h

Toutefois, la médiation est conseillée entre voisins

Les chantiers de travaux publics ou privés ont d'autres règles : ils sont interdits les dimanches et jours fériés et de 20 h à 7 h les jours ouvrables.

INFOS DIVERSES

Le Petit Saint-Jean, notre épicerie/café/restaurant situé sur la place Louis Courteaux, rouvrira ses portes à partir du vendredi 11 juin. Sébastien a hâte de vous y retrouver.

Notre feu d'artifice aura lieu le **mardi 13 juillet à 23h00** avec uniquement une retraite aux flambeaux. Départ devant la Mairie à 22h30.



Mais que sont exactement les produits phytosanitaires ?

Il s'agit de ce que l'on appelle plus communément, les pesticides (fongicides, insecticides et herbicides dont le plus connu est le Roundup).

Depuis le **1er janvier 2019**, ils sont interdits à la vente et à l'usage pour les particuliers.

Par contre, les collectivités y sont contraintes depuis janvier 2017. Pour mettre en application la loi sur la transition énergétique pour la croissance verte, des techniques alternatives ont été mises en place pour permettre de nouveaux usages et de nouvelles pratiques comme, les méthodes thermiques (infrarouge, flamme directe, vapeur, eau chaude ...) ou encore, les méthodes mécaniques (binette, brosse rotative, débroussailleuse...). Bien sûr, il a fallu s'adapter suivant la nature des supports et parfois, laisser pousser l'herbe et de ce fait, utiliser la tondeuse. De plus, la fréquence des interventions a été augmenté pour un résultat pas toujours équivalent ni encourageant.

Nos employés communaux travaillent sans relâche pour que ce résultat soit à la hauteur de vos attentes. La Commune a investi dans du matériel plus adapté, portatif et à batterie, plus léger et moins polluant tant par le bruit que par les odeurs de carburant. Aussi, nous comptons sur votre indulgence mais également, sur votre bonne volonté par votre participation citoyenne, en désherbant votre trottoir par exemple.

Le Zéro Phyto est possible. C'est un défi.



Unissons nos efforts

APE : La Farandole des 2

Villages :

Les enfants des 2 écoles vendent actuellement des tickets de tombola afin de financer des projets pédagogiques (cours de natation, matériel...). En décembre dernier, l'APE a organisé un concours de dessins et a fourni des jeux et des livres à chaque classe.

Au plaisir de vous retrouver prochainement.

Comité des Fêtes :

Les manifestations organisées par le Comité des Fêtes reprendront à la rentrée en Septembre, selon l'évolution de la crise sanitaire.

Toute l'équipe est impatiente de vous retrouver et souhaite accueillir de nouvelles personnes pour améliorer l'organisation des événements.

Nous vous souhaitons un bel été.

Le Président, Aurélien Gauvain

Saint-Jean Sports Détente :

L'association Saint-Jean Sports Détente vous convie à son Assemblée Générale Extraordinaire qui aura lieu le **mercredi 30 juin à 19h**.

Selon les conditions météorologiques, elle se tiendra à l'extérieur derrière la mairie ou en cas de pluie, dans la salle des fêtes dans le respect des recommandations sanitaires en vigueur à cette période.

Au vu de l'année écoulée, le bilan sera rapide. Cependant, cette assemblée sera surtout l'occasion d'échanger sur les perspectives de l'association, sa pérennité notamment car nous avons une démission de tous (ou presque tous) les membres du Bureau. C'est pourquoi, votre implication est importante pour l'association et la suite des activités sportives et de loisirs détente proposées dans votre village. J'engage toute personne désireuse de s'investir dans le bureau et souhaitant des renseignements, à nous contacter au **0683080090**. Pour rappel, l'association gère la pétanque du mois de septembre, le noel des enfants, la randonnée pédestre et des événements sportifs réguliers et ponctuels comme le yoga, la course à pied, des soirées zumba/fitness et d'autres idées qui devaient se mettre en place (annulées au vu de la crise sanitaire) comme des balades VTT, journées découvertes golf...

Nous comptons sur vous pour que l'association continue de vivre et par conséquent, notre village également.

Merci.

Le Bureau de Saint-Jean Sports Détente